On entend par « **investissement durable** » un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que cet investissement ne porte pas atteinte de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires de l'investissement respectent les bonnes pratiques en matière de gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification établi par le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent ou non être alignés sur la taxonomie.

Informations précontractuelles relatives aux produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Nom du produit : DNCA Invest – Strategic Resources
Identifiant de l'entité juridique : 213800R4Q6XP2164SE27

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

- ☐ **Oui**
- ☒ **Non**

- ☐ Il réalisera au minimum des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___ %
 - ☐ dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE
 - ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE
- ☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif social :** ___ %
- ☐ Il **promeut les caractéristiques environnementales/sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il aura une proportion minimale de ___ % d'investissements durables.
 - ☐ avec un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE
 - ☐ avec un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE
 - ☐ avec un objectif social
- ☒ Elle promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera aucun investissement durable**

Quelles sont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ?

Les caractéristiques promues par le Compartiment sont les critères de gouvernance, environnementaux, sociaux et sociétaux.

La gestion du Compartiment s'appuie sur un outil d'analyse propriétaire en matière d'environnement, de social et de gouvernance : ABA (Above and Beyond Analysis).

Le Compartiment est principalement exposé au marché des matières premières via des dérivés ; le Compartiment est également investi directement dans des obligations d'émetteurs publics .

DNCA Finance a créé une variante du modèle « Above and Beyond Analysis » (« ABA », outil propriétaire) spécialement conçue pour les matières premières, axée sur les caractéristiques environnementales, sociales et sociétales (voir ci-dessous).

Pour l'univers composé d'investissements directs (tels que des obligations ou équivalents, des instruments du marché monétaire) et d'investissements indirects (produits dérivés sur des indices financiers éligibles à l'OPCVM composés de matières premières), le Compartiment est géré en tenant compte de principes responsables et durables. De cette manière, le processus d'investissement et l'exposition aux matières premières qui en résulte, ainsi que la sélection des obligations et des instruments du marché monétaire, tiennent compte d'une notation interne portant à la fois sur la responsabilité et le profil de durabilité des émetteurs, sur la base d'une analyse extra-financière réalisée à l'aide d'un outil propriétaire développé en interne par la société de gestion, selon la méthode « best in universe ». Il peut y avoir un biais sectoriel.

Pour les matières premières, dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment tiendra notamment compte des questions ESG suivantes :

- Environnement :
 - Effets négatifs liés aux émissions de CO2 et/ou de GES,
 - Effets négatifs liés à la consommation d'eau,
 - Effets négatifs liés à l'utilisation des sols,
 - Possibilités de réduire les émissions de CO2 et de GES en facilitant le recours à des technologies de production d'électricité à faible intensité de carbone et à des technologies de transport à faible intensité de carbone,
 - Possibilités actuelles et futures de recyclage des matières premières.

- Social et sociétal :
 - Effets négatifs liés aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales,
 - Effets négatifs liés aux conditions de travail,
 - Opportunités d'emploi.

Pour les émetteurs publics, la gestion du Compartiment s'appuie sur l'outil d'analyse propriétaire en matière environnementale, sociale et de gouvernance : ABA (Above and Beyond Analysis). Dans le cadre de la promotion des caractéristiques énumérées ci-dessus, le Compartiment tiendra notamment compte des questions ESG suivantes :

- Environnement : intensité carbone et répartition de la consommation énergétique.
- Social : respect des normes internationales (travail des enfants, discrimination, liberté d'association, blanchiment d'argent, droits du travail, droits de l'homme, liberté de la presse et torture).
- Gouvernance : signataire de l'Accord de Paris, signataire de la Convention des Nations Unies sur la biodiversité, politique de sortie du charbon, accord sur la non-prolifération des armes nucléaires.
- Notation et couverture des risques ESG mondiaux.

Le Compartiment n'utilise pas d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques ESG qu'il promeut.

- ***Quels indicateurs de durabilité sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?***

L'analyse extra-financière est appliquée à la fois (i) à l'investissement sous-jacent des instruments financiers dérivés liés à des matières premières et (ii) aux titres obligataires ou équivalents et aux instruments du marché monétaire qui peuvent composer le portefeuille.
Matières premières : pour l'univers exposé aux matières premières, l'approche extra-financière repose sur un outil propriétaire utilisé pour cartographier les effets négatifs et les opportunités d'environnementale, sociale et sociétale offertes par les matières premières. Cet outil s'appuie sur les recherches de DNCA et sur des bases de données quantitatives et qualitatives externes, notamment les indicateurs suivants :

- L'analyse « Above and Beyond » (« ABA », score de risque de responsabilité : le principal indicateur de durabilité utilisé par le Compartiment est le score ABA (voir la partie « Stratégie d'investissement ») basé sur les risques de responsabilité et divisé en trois piliers : responsabilité environnementale, responsabilité sociale, responsabilité sociétale ;
- Le score de transition vers une économie durable : la société de gestion complète cette analyse par une évaluation de l'exposition des matières premières aux secteurs participant à la transition énergétique et écologique (la transition durable). Ce score est basé sur les estimations de la répartition de la demande de matières premières liées à ces secteurs.
- Le score de risque pays : la société de gestion complète le score de risque de responsabilité par une analyse du risque pays basée sur la répartition de la production par pays pour chaque matière première.
- La dynamique ESG : pour chaque matière première, cette analyse est basée sur la trajectoire de la demande, la trajectoire de l'équilibre entre l'offre et la demande et l'actualité.

Pour les émetteurs publics, les principaux indicateurs de durabilité utilisés par le Compartiment sont les suivants :

- L'analyse des risques ESG, qui repose sur 4 piliers, notés de 0 à 10 :

 - Gouvernance : ce pilier examine l'état de droit et le respect des libertés, la qualité et la transparence des institutions et du cadre réglementaire, le statut militaire et la défense, la démocratie.
 - Environnement : ce pilier examine l'agriculture, le changement climatique, l'énergie, la gestion des déchets et le recyclage.
 - Social : ce pilier examine l'éducation et la formation, l'emploi et la santé.
 - Société : conditions de vie, liberté et respect des droits fondamentaux, inégalités.

- Violation des normes internationales, qui consiste en une approche binaire pour qualifier les violations en matière de travail des enfants, discrimination, liberté d'association, blanchiment d'argent, droits du travail, droits de l'homme, liberté de la presse et pratiques de torture.

- Engagement envers les conventions internationales, qui consiste en une approche binaire visant à identifier l'engagement envers les ODD (objectifs de développement durable des Nations unies), le protocole de Kyoto, l'accord de Paris, la convention des Nations unies sur la biodiversité, la sortie du charbon, la capacité de production d'électricité à partir du charbon, le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

- Profil climatique, qui combine l'évolution du mix énergétique, l'intensité carbone et les réserves d'énergie primaire.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend réaliser en partie et comment ces investissements durables contribuent-ils à ces objectifs ?

Sans objet

Comment les investissements durables que le produit financier entend réaliser en partie ne nuisent-ils pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?

Le compartiment n'a pas l'intention de réaliser des investissements durables.

Comment les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Sans objet

Comment les investissements durables sont-ils alignés sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Sans objet

La taxonomie de l'UE établit un principe de « non-préjudice significatif » selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas porter atteinte de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe de « ne pas causer de préjudice significatif » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui tiennent compte des critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce produit financier tient-il compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Les principaux effets négatifs sont les effets négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et liées aux employés, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre la corruption.

✖ Oui, _____

Matières premières : bien que les principaux impacts négatifs (PAI) ne s'appliquent pas directement aux matières premières, le compartiment cherche à intégrer les impacts négatifs dans ses décisions d'investissement concernant les matières premières.
Pour les émetteurs publics, le compartiment tient compte des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.

L'analyse des principaux impacts négatifs fait partie de la notation pays (voir ci-dessous).

- La société de gestion met en œuvre une politique relative aux impacts négatifs sur la durabilité, qui mesure les PAI. Cette politique vise en premier lieu à surveiller les contributions au changement climatique (intensité en CO2), aux questions sociales (pays soumis à des violations sociales, score moyen en matière d'inégalité des revenus) et à la corruption (score moyen en matière de corruption).
- De plus amples informations sont disponibles dans le rapport annuel du Compartiment.

☐ Non

Quelle est la stratégie d'investissement de ce produit financier ?

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement en fonction de facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Le processus d'investissement repose sur deux étapes successives décrites ci-dessous :

- Tout d'abord, l'univers d'investissement initial, qui comprend à la fois des instruments financiers exposés aux matières premières, aux obligations et aux instruments du marché monétaire, est soumis au processus extra-financier décrit ci-dessous, qui participe à la transition durable tout en cherchant à limiter les impacts négatifs (notamment les « impacts négatifs principaux » et le principe « ne pas nuire »). Cette sélection implique l'exclusion des matières premières et des émetteurs qui n'obtiennent pas une note minimale de 2 sur notre échelle de risque de responsabilité « Above and Beyond » allant de 0 à 10, ou qui sont exposés à des controverses majeures.

- La sélection des matières premières et des émetteurs repose ensuite sur une combinaison hybride d'analyse extra-financière et d'analyse fondamentale. Les scores extra-financiers décrits ci-dessous, l'analyse fondamentale et les indicateurs de risque des marchés tels que la volatilité, la duration, etc. seront utilisés pour dimensionner les positions. L'allocation du Compartiment sera le résultat de ce processus d'investissement en deux étapes. Les approches extra-financières et financières utilisées dans le cadre de ce processus en deux étapes sont décrites ci-dessous.

L'analyse extra-financière s'applique à la fois (i) aux investissements sous-jacents des instruments financiers dérivés liés aux matières premières et (ii) aux titres obligataires ou équivalents et aux instruments du marché monétaire qui peuvent composer le portefeuille.

Analyse extra-financière des matières premières

Pour chaque matière première, le scoring ABA, outil propriétaire d'analyse ESG, se compose :

- Une note de risque en matière de responsabilité (environnementale, sociale et sociétale) sur 10,
- une notation du risque pays,
- Exposition aux secteurs de transition durable,
- Dynamique ESG.

L'analyse ABA des risques liés à la responsabilité est divisée en trois piliers et les critères suivants, tous notés sur 10 :

Responsabilité environnementale	**Émissions de CO2** **Consommation d'eau** **Consommation d'énergie** **Recyclage en fin de vie**
Responsabilité sociale	Droits fondamentaux de l'homme Esclavage moderne et travail des enfants Liberté d'expression et d'association Égalité de traitement et discrimination
Responsabilité sociale	Corruption et éthique des affaires

L'analyse ABA du risque pays repose sur l'analyse des émetteurs publics décrite ci-dessous, qui vise à attribuer une note sur 10. La note globale de chaque pays a un impact direct sur la note de risque en matière de responsabilité, qui est basée sur la répartition géographique de la production des matières premières.

L'analyse ABA de l'exposition à la transition durable examine la répartition des marchés finaux pour les matières premières analysées, les possibilités de réduction des émissions de CO2 et les efforts de recyclage. La part des technologies de production d'énergie ou de mobilité à faible intensité de carbone sur ces marchés finaux, le recyclage effectif et potentiel, les économies de CO2 réalisées grâce au remplacement potentiel des énergies fossiles par des technologies de production d'énergie et de mobilité à faible intensité de carbone facilité par ces matières premières permettront, lorsque cela est possible, de calculer une estimation de l'exposition au comptant et à terme de ces matières premières à la transition durable.

L'analyse ABA pour la dynamique des matières premières ESG est basée sur des informations macroéconomiques et les perspectives résultant de l'analyse de l'offre et de la demande induites par le scénario de transition établi dans le cadre défini par les scénarios mentionnés ci-dessus.

La combinaison de chaque notation implique une analyse extra-financière globale.

La notation « Risque de responsabilité » sera utilisée pour exclure certaines matières premières de l'univers d'investissement, représentant au moins 20 % (notation inférieure à 2 sur 10), et pourra également être utilisée pour dimensionner l'exposition du portefeuille.

L'analyse interne repose sur des données factuelles publiées par les entreprises (bourses de matières premières et entreprises de ressources de base) et/ou des organisations (ONG, OCDE, OIT, ONU, organisations supranationales...) qui peuvent être incomplètes ou inexactes, complétées par un dialogue permanent avec les dirigeants des entreprises et des organisations.

Les expositions aux matières premières non conformes à l'analyse extra-financière seront systématiquement compensées avec un objectif d'exposition de 0. Toutefois, des expositions résiduelles à ces matières premières peuvent apparaître, mais elles seront maintenues à un niveau minimal, la valeur absolue agrégée des notionnels correspondants étant inférieure à 2 %.

Analyse fondamentale des matières premières

L'approche fondamentale repose sur une analyse discrétionnaire détaillée et à long terme et sur des hypothèses, notamment : la pertinence économique d'une matière première, les déséquilibres prévus à moyen et long terme entre l'offre et la demande, les risques potentiels liés à l'offre, le rôle de la matière première dans les nouvelles applications technologiques, notamment pour faciliter la décarbonisation de l'économie, la part de la demande verte dans la consommation totale de la matière première et l'intérêt économique de la matière première dans la constitution d'un portefeuille diversifié.

Sur la base de ces critères, l'équipe de gestion établit son univers d'investissement. Cette cartographie est clairement représentée par l'estimation d'une « note stratégique » (notée entre 0 et 10) basée sur une évaluation factuelle des critères susmentionnés, mais également discrétionnaire (intégration des scénarios de l'équipe de gestion). La note stratégique est un outil qui peut être utilisé par l'équipe pour étayer et justifier ses préférences en matière de surpondération ou de sous-pondération d'une matière première à long terme, par rapport à l'indice de référence. L'analyse à long terme est utile pour établir l'allocation stratégique au sein de l'univers d'investissement éligible.

L'approche fondamentale comprend également une analyse à court terme : la détermination d'un prix cible par matière première, par rapport au consensus du marché, en tenant compte de certains paramètres techniques tels que les niveaux des

stocks visibles et invisibles, la structure de la courbe, les différents flux d'informations, etc. afin d'établir des projections et de formuler des attentes de rendement.

En général, un positionnement favorable au risque ou « risk-on » : privilégier les perspectives de rendement en autorisant un budget de risque plus élevé et une corrélation moyenne plus forte.

L'approche fondamentale à court terme intègre en outre une analyse macroéconomique (descendante), qui prend en compte les principaux facteurs macroéconomiques influant sur les prix (politiques monétaires et budgétaires, cycle économique, indicateurs avancés et indicateurs avancés, ainsi que des indicateurs avancés), afin d'évaluer si les perspectives macroéconomiques du Compartiment pour les 3 mois à 1 an sont plus prudentes ou plus optimistes que le consensus. Cela permet de déterminer si l'environnement macroéconomique est favorable ou défavorable aux actifs cycliques et exposés au risque. Dans les scénarios jugés favorables (risque élevé), l'équipe de gestion peut choisir d'orienter le portefeuille vers des matières premières présentant un potentiel de réévaluation prometteur, en acceptant une volatilité accrue du portefeuille. En règle générale, une position favorable au risque ou pro-risque implique de privilégier le potentiel de rendement par rapport au risque, en acceptant une tolérance au risque plus élevée et une corrélation moyenne plus forte.

L'analyse fondamentale à court terme est utile pour établir une allocation tactique, en phase avec l'allocation stratégique.

Cette analyse fondamentale de la demande intègre un scénario interne de transition vers une économie durable (basé sur l'Agence internationale de l'énergie, le Réseau pour le verdissement des finances, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le modèle Asia-Pacific Integrated Modeling-Computable General Equilibrium), et en particulier le remplacement des énergies fossiles par des sources d'énergie alternatives. En recherchant une exposition à l' s marchés des matières premières, le Compartiment peut participer indirectement à la liquidité des marchés des matières premières et, par conséquent, viser à promouvoir des caractéristiques environnementales, sociales et sociétales sur ces marchés.

Analyse extra-financière pour les émetteurs publics :

En ce qui concerne les investissements dans des émetteurs publics : cette classe d'actifs fait l'objet d'une analyse extra-financière en 4 dimensions comprenant :

- L'analyse des risques ESG, composée de 4 piliers, notés de 0 à 10 :

 - Gouvernance : ce pilier examine l'État de droit et le respect des libertés, la qualité et la transparence des institutions et du cadre réglementaire, le statut militaire et la défense, la démocratie.
 - Environnement : ce pilier examine l'agriculture, le changement climatique, l'énergie, la gestion des déchets et le recyclage.
 - Société : ce pilier examine l'éducation et la formation, l'emploi et la santé.

- Société : conditions de vie, liberté et respect des droits fondamentaux, inégalités.

- ***Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisée pour sélectionner les investissements permettant d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?***

Le Compartiment met en œuvre sa stratégie dans le cadre de deux types d'éléments contraignants : les exclusions applicables à l'ensemble de DNCA Finance et les exclusions spécifiques à la stratégie.

Exclusions appliquées à l'ensemble de DNCA Finance :

- Exclusion fondée sur les violations du Pacte mondial des Nations unies : après analyse et décision du directeur de la gestion, les entreprises sont répertoriées par DNCA sur une liste des « pires contrevenants » et exclues de tous les portefeuilles.
- Exclusion fondée sur l'activité sectorielle :
 - Exclusion des armes controversées
 - Exclusion des entreprises impliquées dans le charbon thermique et le pétrole et gaz non conventionnels, selon le tableau ci-dessous.

Activités	**Exclusion à partir de mars 2022**	**Émetteurs ayant leur siège social dans l'Union européenne ou dans l'OCDE**		**Émetteurs ayant leur siège social en dehors de l'OCDE**	
		Exclusion à partir de décembre 2027	**Exclusion à partir de décembre 2030**	**Exclusion à compter de décembre 2030**	**Exclusion à partir de décembre 2040**
Production de charbon thermique	À partir de 10 % des revenus	À partir de 5 % des revenus	Sortie définitive (0 % des revenus)	À partir de 5 % des revenus	Sortie définitive (0 % des revenus)
Production d'électricité à partir du charbon	De 10 % des revenus	De 5 % des revenus	Sortie définitive (0 % des revenus)	À partir de 5 % des revenus	Sortie définitive (0 % des revenus)
Activités		**Exclusion à partir de décembre 2030**	**Exclusion à partir de décembre 2040**	**Exclusion à partir de décembre 2030**	**Exclusion à partir de décembre 2040**
Production de pétrole ou de gaz non conventionnel	À partir de 10 % des recettes	À partir de 5 % des revenus	Sortie définitive (0 % des revenus)	À partir de 5 % des revenus	Sortie définitive (0 % des revenus)

Exclusions spécifiques à la stratégie suivie par le Compartiment :

Pour les émetteurs publics :

- Sont également exclus de l'univers d'investissement les émetteurs faisant l'objet de controverses ou qui enfreignent gravement au moins un des principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple, les droits de l'homme ou la lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne.
- En outre, une politique stricte d'exclusion des armes controversées et d'exclusion sectorielle est mise en œuvre et disponible sur le site Internet de la société de gestion (https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri).

Pour les matières premières :

- Les matières premières liées à l'extraction et à l'exploitation du charbon, jugées incompatibles avec l'objectif de transition durable, sont exclues de l'univers, tout comme les matières premières agricoles.
- Exclusion des matières premières dont le score de risque de responsabilité « Above and Beyond » est inférieur à 2 sur 10 (ce qui représente au moins 20 % de l'univers d'investissement).

Conformément à la section « stratégie d'investissement » décrite ci-dessus, les expositions aux matières premières non conformes à l'analyse extra-financière seront systématiquement compensées avec un objectif d'exposition de 0.
Le résultat de l'approche extra-financière sera contraignant pour la société de gestion.

Les pratiques **de bonne gouvernance** comprennent des structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

- ***Quel est le taux minimum engagé pour réduire la portée des investissements pris en compte avant l'application de cette stratégie d'investissement ?***

 La mise en œuvre de la stratégie extra-financière à travers le Responsibility Risk Score, les controverses et la politique d'exclusion sectorielle conduit à réduire de 20 % l'univers d'investissement.

- ***Quelle est la politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises bénéficiaires ?***

 N/A

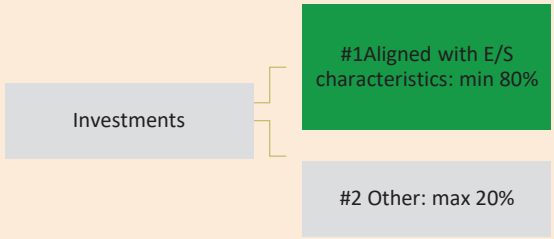


Quelle est la répartition des actifs prévue pour ce produit financier ?

Le Compartiment a l'intention d'investir au moins 80 % de son portefeuille dans des « investissements présentant des caractéristiques environnementales et sociales ». La part restante de l'actif net du Compartiment (#2 Autres) sera composée d'instruments financiers dérivés, de dépôts à vue, de fonds monétaires, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et/ou d'exposition et pour gérer la liquidité du portefeuille ou réduire tout risque financier spécifique.

La répartition des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- **chiffre d'affaires** reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le fonds investit
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) reflétant les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le fonds investit, par exemple pour la transition vers une économie verte.
- **les dépenses opérationnelles** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises bénéficiaires.



#1 Aligné sur les caractéristiques E/S comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2 Autres comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements

- ***Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

Le compartiment utilise des instruments dérivés pour investir sur les marchés des matières premières, mais n'utilise pas directement les dérivés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales.

L'analyse extra-financière est appliquée à l'investissement sous-jacent des instruments financiers dérivés liés à des dérivés sur matières premières afin d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Sans objet.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE[34] ?**

☐ Oui :

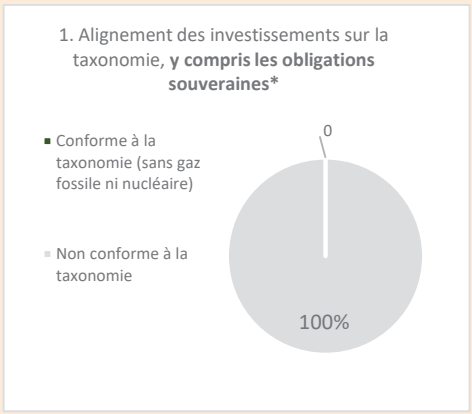
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

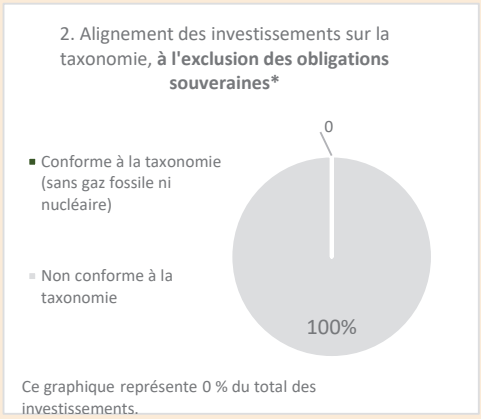
☒ Non

[34] Les activités liées aux gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne nuisent pas de manière significative à aucun objectif de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets applicables aux activités économiques liées aux gaz fossiles et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à des énergies renouvelables ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.
Les activités facilitatrices permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.
Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible intensité de carbone et qui, entre autres, ont des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les deux graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage minimum d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. En l'absence de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à l'ensemble des investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





** Aux fins des présents graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle est la part minimale des investissements dans les activités de transition et les activités de facilitation ?

Sans objet

Quelle est la part minimale des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Sans objet

Quelle est la part minimale d'investissements socialement durables ?

Sans objet

Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quel est leur objectif et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le Compartiment peut investir dans des instruments dérivés, des dépôts, des liquidités et des fonds monétaires. Ces instruments sont inclus dans la catégorie « #2 Autres » et ne sont pas destinés à fournir des garanties environnementales ou sociales minimales. Ces instruments peuvent être utilisés par la société de gestion pour gérer la liquidité du fonds, exposer le Compartiment au marché des matières premières ou réduire tout risque spécifique (par exemple, le risque de change).

Il s'agit d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie

Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

L'indice de référence n'a pas pour objectif d'être conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

 Sans objet

- ***Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il assuré de manière continue ?***

 Sans objet

- ***En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de référence large pertinent ?***

 Sans objet

- ***Où peut-on trouver la méthodologie utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?***

 Sans objet

Où puis-je trouver plus d'informations spécifiques au produit en ligne ?

Vous trouverez plus d'informations spécifiques aux produits sur le site web : https://www.dnca-investments.com/lu/funds/dnca-invest-strategic-resources/units/i-lu2707622390*** en cliquant sur la section « Documents » et en accédant aux informations ESG dans la sous-section « Documents SRI ».